

Ville accessible à tous

Référentiel bonnes pratiques AFNOR  
concernant l'élimination des  
difficultés d'accès  
liées à la présence d'une marche  
BP X 35-075

Eric ALEXANDRE

Délégation ministérielle à l'Accessibilité

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

## Elimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche

EDF a souhaité mettre en place un vaste programme de mise en accessibilité de ses agences commerciales.

Deux défis ont été relevés :

- Prise en compte de l'ensemble des handicaps
- Trouver la solution la plus rapide pour le maximum d'efficacité

## Elimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche

### L'objectif :

Apporter des solutions  
et des bonnes pratiques  
visant à la suppression de l'entrave à  
l'accessibilité d'un lieu  
que constitue la présence  
d'une seule marche située à l'entrée.

## **Elimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche**

Le référentiel BP X 35-075 traite de la résolution d'ensemble.

Les difficultés liées à la présence d'une marche à l'interface du secteur public et privé ont été abordées.

## Elimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche

### Typologie des dénivelés existants :

1. Accès de plein pied (ressaut inférieur ou égal à 2 cm)	0 à 5 %
2. Seuil de 2 à 6 cm	10 à 15 %
3. Marche de 7 à 16 cm	60 à 65 %
4. Dénivelé de 7 à 48 cm	15 à 20 %
5. Escalier supérieur à 49 cm	0 à 5 %

- 2 lieux sur 3 ont un dénivelé inférieur ou égal à 16 cm  
( typologies 1, 2, 3 et une partie de la typologie 4)

## Elimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche

### Concertation :

- Entreprises d'envergure nationale  
gérant sur tout le territoire  
un vaste réseau d'agences clientèle
- Architecte
- Administrations

## Elimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche

Ce référentiel a été élaboré en 10 mois

Il a été publié en 2007 pour être en phase avec les textes réglementaires sur la voirie :

- Décrets n° 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006
- Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

# Elimination des difficultés d'accès liées à la présence d'une marche

## Contact :

Eric ALEXANDRE

Chargé d'études auprès de la déléguée ministérielle à l'accessibilité

MEEDDAT

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

Tour Pascal B- bureau 16-31

92055 Paris-La Défense Cedex

Tél : 01 40 81 35 69

Mél : [eric.alexandre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:eric.alexandre@developpement-durable.gouv.fr)